

CFDT – Lettre d'information de juin 2021

*** CE QU'IL FAUT RETENIR ***



- **COVID 19** : le retour progressif se poursuit. La CFDT a demandé une clarification officielle face aux interprétations diverses et variées.
- **Accord de QVT avec télétravail** : si la situation reste favorable, le télétravail encadré entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2021

Covid 19 - Point de situation sur la crise sanitaire

Devant les différentes interprétations diffusées, la **CFDT** s'est accordée avec les autres organisations syndicales pour demander le retour progressif sur site à raison de 5 jours maximum sur 2 semaines. Cette règle est beaucoup plus précise et permet de ne pas avoir d'autres interprétations possibles.

De nouvelles mesures concernant les personnes vulnérables vont être fournies à la suite de la réunion du comité de crise.

Accord de Télétravail

Nous vous le rappelons dans la précédente lettre d'information : si la situation sanitaire le permet, le télétravail encadré sera applicable à partir du 1^{er} octobre 2021 selon l'accord disponible sous PIXIS ([0990051473](#)).

Quelques précisions néanmoins :

- Dans le cadre de la Formule 2, avec rythme de 1 jour de télétravail par semaine, plus 30 jours à utiliser de manière annuelle : le jour par semaine n'est pas forcément fixe.
- Si vous êtes en télétravail une demi-journée, l'indemnité repas de 7€ n'est pas maintenue pour ce jour-là. De plus, l'accord précise bien que la demi-journée de télétravail compte alors pour une journée complète.

Les entretiens pour choisir votre formule de télétravail auront lieu pendant la période estivale, la date butoir étant fixée au 10 septembre 2021.

Après cette date, il sera toujours possible de demander un entretien pour s'inscrire dans le dispositif.

N'hésitez pas à contacter vos représentants de proximité et élus **CFDT** pour toute question ou problématique sur le sujet.

Bilan Intéressement / Participation

Les nouveaux accords Intéressement/Participation ont été signés. L'accord de Participation est conforme à la législation. L'accord d'Intéressement est plus favorable que le précédent.

Le plancher a été relevé de 33k€ à 34k€ permettant ainsi de toucher plus de 25% des salariés. L'enveloppe distribuée en intéressement correspond désormais à 9% de la part des résultats (les pourcentages différents en fonction des tranches de résultats sont abandonnés).

Le taux cumulé de l'intéressement et de la participation ne pourra excéder 17,16%.

La **CFDT**, acteur majeur dans les négociations de cet accord, se félicite de ces nouvelles dispositions.

Fermeture Editique Nantes

La baisse des volumes de l'édition continue et même s'accélère. Devant cet état de fait, la direction a décidé de fermer l'atelier de Carquefou à l'horizon de mars 2022.

Les salariés concernés se verront proposer des reclassements sur les sites de Nantes ou pourront faire valoir leur droit à une mobilité géographique avec application de l'accord de mobilité. La **CFDT** sera présente sur ce dossier et vigilante à ce que tous les paramètres soient pris en compte pour accompagner les salariés.

Wacken 2 – Espaces Flex-Office

Le CSE a été informé du projet de mettre en œuvre "l'aménagement dynamique" au sein d'une partie des espaces du bâtiment WACKEN 2. Cet "aménagement dynamique" est aussi bien connu sous l'appellation de **Flex-Office**.

La **CFDT** est présente dans le groupe de travail et sera **très vigilante** et attentive sur ce sujet.

La  **continue de se battre pour améliorer chaque jour votre quotidien !**

Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP

Jean-Yves CROS - Florise BARBARIN - Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIÈRE
Dinh Khôi NGUYEN - Pascaline VEREILLE - Éric BAUDUIN - Agnès SCHWAEDERLÉ
Thierry HUBLET - Aline LEPLAT - Tan Trieu HO - Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON - Mickaël LE ROUVILLOIS - Carlos CARVALHO - Isabelle DEBERGH - Philippe LECLERCQ
Hervé ROCHOTTE - Jean-Louis MALYCHA - Benoit MALOT - Marie-Paule PETIT